

Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)
PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 17 mai 2018

Nombre de conseillers en exercice : 14 présents : 12 votants : 12
Date de convocation : 27/04/2018

L'an deux mille dix-huit le dix-sept mai à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de Mairé-L'Evescault dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de M. Dorick BARILLOT Maire.

Présents: MM. BARILLOT Dorick, Pierrick MARQUET, Yannis COIRAULT, Patrick DECEMME, Ludovic DEBENEST, Erwan BARILLOT, Jean-Louis CLISSON, Gérard RIBOT, Emilie NIVET, Christian BARITAUD, Franck PENIN, Anthony HYPEAU

Absents : Estelle GREMILLON, Pierre GEORGES

Secrétaire de séance : Pierrick MARQUET

Objet Projet DécaPark. Délibération n°1

Mme NIVET Emilie, présente le projet de Décapark de la société Kaso, plus familial que le projet de city stade.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter le projet de Décapark et les devis suivant :

Objet: Inventaire des zones humides par la communauté de communes.
Délibération n°2

Par délibération du 9 avril 2018, la Communauté de communes Mellois en Poitou a décidé de la mise en œuvre technique et administrative des inventaires des zones humides, des réseaux hydrographiques, des plans de l'eau et du maillage bocager par les services de la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'émettre un avis défavorable, l'inventaire ayant déjà fait pour la réalisation du Plan Local d'Urbanisme

Objet : Étude de devis. Délibération n°3

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'accepter :

- Le devis de la société Colas pour le PATA d'un montant de 745€/tonne
- Le devis de la société MEFRAN COLLECTIVITÉ pour l'achat de 3 barnums d'un montant de 2 200€ et de 10 barrières Tour de France pour un montant de 400€

Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)
PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 17 mai 2018

Objet : Virement de crédits- Décision modificative n° 1- Délibération n° 4

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que des crédits ont été prévus au compte 675. Cependant ce compte ne supporte pas de prévisions budgétaires. Il y a donc lieu de procéder à un virement de crédit.

Section investissement		
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
001		149 632.36
1068	149 632.36	
1068		150 000
021	150 000	
Total	299 632.36	299 632.36

Le Conseil approuve les virements de crédits ci-dessus ci-dessus.

Objet : Délibération n°5

M. le Maire rappelle que par délibération du 23 mars 2017, le conseil municipal avait voté favorablement la dissolution du CCAS et son rattachement au budget de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte la reprise du résultat de fonctionnement de 1 156.08€ dans la comptabilité de la commune.

DÉLIBÉRATIONS	
Projet DécaPark	1
Inventaire des zones humides par la communauté de communes	2
Étude de devis	3
Virement de crédits- Décision modificative n° 1	4
Dissolution du CCAS	5